

# **COMMUNE D'OFFLANGES**

**DEPARTEMENT DU JURA**

---

## **SERVICE PUBLIC D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**

---

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité  
du Service Public de l'eau**

**Exercice 2019**

**Présenté conformément à l'article  
L.2224-5 du Code Général des  
Collectivités Territoriales**

# 1) Caractéristiques techniques du service

## 1.1) Organisation administrative du service

Le service public de l'eau concerne uniquement la commune d'OFFLANGES.

Ses missions sont :

Production

Protection du point de prélèvement

Traitement

Transport

Stockage

Distribution

## 1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est géré en régie.

Une prestation de service a été attribuée à la société THIEULIN de Besançon en vertu d'une délibération du 1er avril 2016.

La SARL CHENILLOT de Brans assure les interventions urgentes ou non à la demande ainsi que la pose ou le remplacement des compteurs.

## 1.3) Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des tâches est la suivante :

		Société THIEULIN	SARL CHENILLOT	Collectivité
Gestion du service	application du règlement du service			X
	Fonctionnement, surveillance et entretien des installations			X
	relève des compteurs			X
Gestion des abonnés	accueil des usagers			X
	facturation			X
	traitement des doléances client			X
Mise en service	des branchements			X
Entretien	de l'ensemble des ouvrages			X
	de la voirie liée aux ouvrages			X
	des branchements		X	
	des canalisations			X
	des clôtures			X
	des compteurs		X	
	des équipements électromécaniques	X		
	des ouvrages de traitement	X		
	du génie civil			X
Renouvellement	de la voirie liée aux ouvrages			X
	de l'ensemble des ouvrages			X
	des branchements		X	
	des canalisations			X
	des captages			X
	des clôtures			X
	des compteurs		X	
	des équipements électromécaniques	X		
des ouvrages de traitement			X	

	du génie civil			X
	des portails			X
	des équipements hydrauliques de traitement et pompage	X		
	des installations électriques et informatiques	X		
	de la téléalarme, télésurveillance, et télégestion			NEANT
	des vannes et accessoires hydrauliques		X	
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics			X
	traitement des boues			NEANT

#### 1.4) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert 206 habitants.

#### 1.5) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés

##### Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal (m³/h)	Prélèvement 2018 (m³)	Prélèvement 2019 (m³)	Variation en %
Captages Massif de la Serre	Variable suivant saison	12216	10874	-11 %

#### 1.6) Volumes produits

##### 1.6.1) Points de production

Ouvrage	Débit nominal (m³/h)	Production 2018 (m³)	Production 2019 (m³)	Variation en %
Station de surpression, château d'eau	13	13 744	12332	-10 %

##### 1.6.2) Importations

Exportateur	Importé en 2018(m³)	Importé en 2019(m³)	Variation en %
SIE de Montmirey le Château	1528	1458	-5 %

#### 1.7) Bilan des ressources

	Eau brute (prélevée)			Eau traitée (produite)		
	2018	2019	Variation	2018	2019	Variation
Ressources propres	12216	10874	-11 %	12216	10874	-11 %
Importations				1528	1458	- 5%
TOTAL	12216	10874	-11%	13744	12332	3,4 %

#### 1.8) Conventions de vente et d'achat d'eau

Néant

#### 1.9) Nombre d'abonnements

Abonnements	2018	2019	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	128	131	2 %
Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	7	7	0 %
Nombre total d'abonnement	135	138	2 %

## 1.10) Volumes vendus

Volumes vendus	2018 en m <sup>3</sup>	2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Volumes facturés aux abonnés	13 744	12427	-10 %
- dont abonnés domestiques	9 847	9488	-4 %
- dont abonnés non domestiques	3 897	2939	-24 %
Volumes exportés	0		
Total des volumes vendus	13 744	12427	-10 %

La période retenue pour le calcul des volumes est l'année civile

### 1.10.1) Schéma des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable

Année 2019 (après compteur station surpression)

Production	V1	10 874 m <sup>3</sup>
Importation	V2	1 458 m <sup>3</sup>
Exportation	V3	Néant
Volume distribué	V4	12 332 m <sup>3</sup>
Pertes	V5	164 m <sup>3</sup>
Volume consommé	V6	12 168 m <sup>3</sup>
Consommation comptabilisées	V7	12 048 m <sup>3</sup>
Consommation sans comptage	V8	70 m <sup>3</sup>
Volume de service	V9	50 m <sup>3</sup>

Performance réseau :  $V6/V4 = 98,6 \%$

### 1.10.2) Linéaire du réseau de desserte

	2018	2019	Variation en %
Linéaire du réseau hors branchements en km	2,195	2,195	0

## 2) Tarification et recettes du service public d'eau potable

### 2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération du 10 novembre 2011 pour application au 1er janvier 2012).

Les frais d'accès au service sont pris en charge par la commune jusqu'en limite de propriété pour tout branchement d'une nouvelle habitation (délibération du 13 mai 2003).

Les frais de raccordement concernant l'alimentation du bétail sont à la charge du demandeur excepté le coût du compteur qui reste propriété communale (délibération du 2 novembre 2007)

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujéti à la TVA

## 2.2) Prix du service d'eau potable

Le prix du service comprend :

Une partie fixe mensuelle (forfait compteur)

Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Une taxe supplémentaire proportionnelle à la consommation et plafonnée à 500 m<sup>3</sup> d'eau consommée.

Les volumes sont relevés annuellement ou au départ de l'abonné.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

### 2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

	1er jan 20178	1er jan 2019
Redevance pour pollution domestique (€/m <sup>3</sup> )	0,290	0,290

### 2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable

Désignation		1er janvier 2018	1er janvier 2019	Variation en %
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an] (forfait mensuel compteur)	51,84	51,84	0
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0,90	0,90	9
	Taxe supplémentaire [€/m <sup>3</sup> ] plafonnée à 500 m <sup>3</sup>	0,10	0,10	0
Redevances et taxes	Redevance pour pollution domestique [€/m <sup>3</sup> ]	0,290	0,290	0
	Redevance pour prélèvement d'eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,04660	0,04660	0
	TVA	0	0	0

### 2.2.3) Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120m<sup>3</sup> (D102.0)

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence (120m<sup>3</sup>)

	1er jan 2018 en €/m <sup>3</sup>	1er jan 2019 en €/m <sup>3</sup>	Variation en %
Collectivité	1,432	1,432	0
Redevance pour prélèvement d'eau	0,04660	0,04660	0
Redevance pour pollution domestique	0,290	0,290	0
<b>Total</b>	<b>1,768</b>	<b>1,768</b>	<b>0</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

**1,768 €/m<sup>3</sup> TTC**

## 2.3) Recettes d'exploitation

	2018	2019	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	19 793 €	19 376	- 2 %
dont vente d'eau domestique	15 755 €	16 236	+ 3 %
dont vente d'eau non domestique	4 038 €	3 140	- 22 %
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)	0	0	0

### 3) Indicateurs de performance d'eau potable

#### 3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par la DDASS)

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique (P101.1)	5	0	100 %	
Conformité physico-chimique (P102.1)	5	0	100%	

#### 3.2) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par la DDASS)

Arrêté préfectoral 940 du 1er juin 2006 portant autorisation de distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine

### 4) Financement des investissements

#### 4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Remplacement ou pose de compteurs	741 €	Néant
Remplacement ballon station surpression	4 463 €	Néant

#### 4.2) Branchements en plomb : Néant

#### 4.3) Etat de la dette : Néant

#### 4.4) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2018	2019
Montant des amortissements	13 992 €	16 044 €

#### 4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Remplacement conduite raie des Sapins entre source E et R 7	2 500 €
Renforcement conduite raie COULON entre regards R5 et R6	20 000 €
Changement annuel compteurs abonnés	4 000 €

## 5) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m<sup>3</sup> :

	1er jan 2018	1er jan 2019	Evolution en %
Part de la collectivité pour le service d'eau potable	1,432	1,432	0
Agence de l'eau			
Redevance prélèvement	0,04660	0,04660	0
Redevance de pollution domestique	0,290	0,290	0
TVA pour le service d'eau potable	néant	néant	
<b>Total TTC pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif*</b>	<b>1,768 € / m<sup>3</sup></b> 0	<b>1,768 € / m<sup>3</sup></b> 0	<b>0</b>
<b>Total TTC global</b>	<b>1,768 € / m<sup>3</sup></b>	<b>1,768 € / m<sup>3</sup></b>	<b>0</b>

A Offlanges, le 18 février 2020

Approuvé par délibération du 21 février 2020

Le maire,  
Marc Barbier.



